

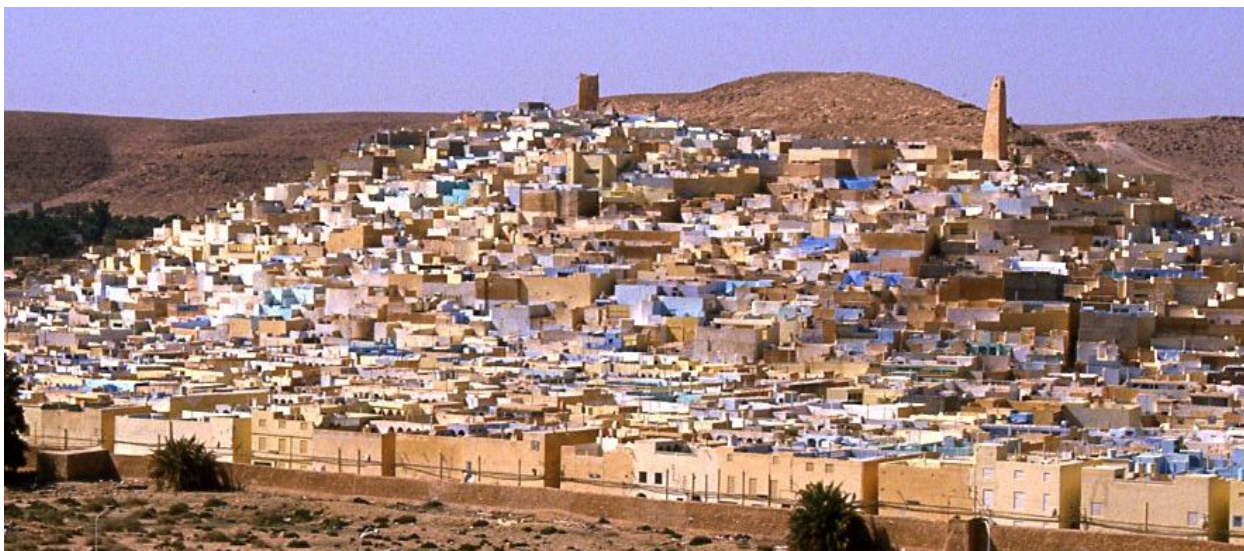


CONGRES MONDIAL AMAZIGH

ⴰⵖⴷⴰⵢⵜ ⴰⵎⴰⵣⵉⵖⴰⵢⵜ ⴰⵖⴷⴰⵢⵜ
AGRAW AMADLAN AMAZIGH

BP 124 - 108, rue Damremont 75018 Paris, France - Tel/Fax : +33.(0)4.76.25.85.86
Email : congres.mondial.amazigh@wanadoo.fr - www.congres-mondial-amazigh.org

Algérie : La communauté Mozabite en danger



Ait-Isjen

Ait-M'zab, la communauté Mozabite est une des composantes du peuple Amazigh installée depuis plusieurs siècles dans son territoire historique de la vallée de la rivière M'zab, à quelques 600 km au sud d'Alger. Cette communauté forte d'environ 300.000 membres, généralement de confession musulmane, de rite Ibadite (rite très minoritaire en Algérie), est très attachée à son particularisme religieux et à ses traditions ancestrales. Les Ait M'zab vivent de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture vivrière pratiquée dans les oasis. Selon le découpage administratif algérien, le M'zab forme une Wilaya (Département ou Province) dont la capitale est Taghardayt (Ghardaya en arabe), les autres localités étant Ait-Isjen (Beni-Isguen), Bunur (Bounoura), Mlishet (Melika), Tajnint (El-Ateuf), Bergan (Berriane), Zagrara (Guerrara). Le M'zab appartient à la zone saharienne, de climat désertique et a une superficie d'environ 30.000 Km². Taghardayt est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco qui la présente comme «la marque, dans le désert, d'une civilisation sédentaire et urbaine porteuse d'une culture originale qui a su, par son génie propre, préserver sa cohésion à travers les siècles» *.

Des tribus arabes nomades appelées Chaamba qui vivent du pastoralisme, ont pendant longtemps utilisé les territoires du M'zab pour faire paître leurs troupeaux. Progressivement, une partie de ces tribus s'est sédentarisée en fondant la localité de Metlili, devenue un centre urbain peuplé aujourd'hui d'environ 40.000 habitants mais les Chaamba se sont également installés dans et/ou en périphérie des villes Mozabites. Les Chaamba sont des Arabes descendants des Bani-Suleym, musulmans sunnites, de rite Malékite (rite très majoritaire et officiel en Algérie) et possèdent des pratiques culturelles et sociales propres. En conséquence, les communautés Chaamba et Mozabite diffèrent sur les plans religieux, linguistique, culturel, sociologique et dans leurs modes de vie.

Après une longue période de vie plus ou moins paisible, caractérisée par de nombreux échanges commerciaux entre les deux communautés, des conflits violents sont apparus entre les Arabes Chaamba et les Mozabites durant les 30 dernières années et particulièrement au cours de la dernière décennie, faisant des morts, des centaines de blessés et des destructions de biens considérables subis en grande majorité par la communauté Mozabite. Les violences ont connu leur paroxysme en 2013 puisque d'intenses affrontements ont eu lieu tout au long de cette année. D'après les journalistes qui se sont rendus sur les lieux, mais aussi selon de nombreux témoignages de citoyens et des défenseurs des droits de l'homme, il ne fait aucun de

doute que les agresseurs sont les Arabes Chaamba encouragés et appuyés par la police algérienne. Les Mozabites n'ayant fait qu'essayer de se défendre et de se protéger.

Le fait le plus grave en effet, constaté par les observateurs objectifs, corroboré par de nombreuses vidéos et photos, est que la police algérienne s'est délibérément rangée aux côtés de la communauté Arabe Chaamba dont elle protège les biens et les membres notamment lors de leurs attaques contre les biens et les personnes appartenant à la communauté Mozabite. Des groupes de jeunes appartenant à la communauté Chaamba ont saccagé, pillé et incendié des commerces appartenant à la communauté Mozabite et brûlé des véhicules en présence des forces de police qui, pendant ce temps, dirigeaient leurs tirs de balles en caoutchouc et de bombes lacrymogènes exclusivement sur les populations mozabites. La police algérienne a également fait usage d'actes de torture et de traitements inhumains, cruels et dégradants sur les personnes Mozabites qui ont été arrêtées arbitrairement et en grand nombre. C'est ce qu'ont dénoncé des organisations de droits de l'homme dont la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) **. Dans un communiqué daté du 25 novembre 2013, la LADDH affirme que « des personnes arrêtées et relâchées, décrivent des pratiques inhumaines d'un autre âge, accusant les policiers de les avoir violemment tabassées, déshabillées complètement et de les avoir arrosées avec de l'eau froide avant de les exposer au vent froid du climatiseur ». Dans un autre communiqué daté du 29 décembre 2013, la LADDH « dénonce fortement les agissements scandaleux des services de police sensés représenter une institution républicaine, en usant de pratiques inhumaines et dégradantes ». Des députés du parti politique Front des Forces Socialistes (FFS) qui se sont rendus dans la région du M'zab évoquent devant l'assemblée nationale le 4 décembre 2013, « la torture » pratiquée par « ceux qui sont censés faire respecter la loi », c'est-à-dire la police algérienne. Ils ont également dénoncé l'attitude « raciste » des services de police qui se sont rangés derrière la communauté Chaamba pour s'attaquer à la communauté Mozabite. Ces députés ont ensuite réclamé une commission d'enquête parlementaire mais qui n'a pas été constituée à ce jour ***.

En tout état de cause, les mauvais traitements infligés aux citoyens Mozabites constituent une grave atteinte aux droits de l'Homme et le parti pris des autorités de police en faveur des Arabes Chaamba est une preuve de plus du racisme de l'Etat algérien envers les Mozabites et les Amazighs en général.

Par ailleurs, les autorités algériennes s'accaparent depuis plusieurs années, des terres collectives des autochtones Mozabites et parfois confisquent même leurs terrains privés pour les attribuer à la communauté Chaamba ou pour construire des logements sociaux destinés aux Arabes Chaamba ou venus d'autres régions d'Algérie. C'est ce qu'affirme le défenseur des droits de l'Homme Kamel Fekhar, qui dénonce « la spoliation des terres des Mozabites » et qui constate que « maintenant, des quartiers arabes entiers sont construits sur des terres mozabites ». Evoquant le cas des terrains privés appartenant à des Mozabites confisqués par l'administration algérienne, il affirme qu'« ils ont été nationalisés sans indemnisation, ensuite, ils ont construit des bâtiments sur ces terrains pour y loger des Arabes venus de loin ». Pour ce défenseur des droits humains, « il y a une politique d'Etat programmée pour effacer l'identité Mozabite »****. De fait, depuis les années 1970, le gouvernement algérien cherche à implanter des populations arabes au cœur des cités du M'zab, dans le but évident de déstructurer la société Mozabite, en vue d'en faciliter la destruction.

Il est également très important de noter que le gouvernement algérien rejette, mais sans le dire de manière explicite, le rite musulman Ibadite pratiqué par les Mozabites et toute forme d'Islam non sunnite Malékite. Le 20 mai 2013, Bouabdallah Ghlamallah, ministre algérien des affaires religieuses avait insisté dans son discours de clôture d'un colloque national sur le référentiel religieux, sur le fait que "le courant malékite et rien d'autre est le référentiel religieux dans notre pays et nous n'acceptons jamais que l'unité de ce référentiel soit touchée" *****. Cette position intolérante à l'égard des particularismes en Islam, est ensuite relayée dans les mosquées par des discours haineux tenus par des fonctionnaires nommés par le gouvernement. Cela est gravement discriminatoire et viole la liberté de conscience telle que prévue par la Constitution algérienne et par les principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains.

Conscients des menaces qui pèsent sur leur existence en tant que communauté humaine singulière et convaincus de leurs droits d'observer et de préserver leurs traditions culturelles et leurs coutumes, des représentants de la communauté Mozabite ont demandé au gouvernement en 2009 la reconnaissance officielle du particularisme socioculturel et religieux (rite Ibadite) de leur communauté et sa protection juridique mais aucune réponse ne leur a été donnée à ce jour.

L'Algérie étant officiellement «Arabe et islamique sunnite Malékite», il en découle que tout ce qui diffère de cette définition, est discriminé, exclu, combattu. C'est ce qui arrive aux Mozabites parce qu'ils sont Amazighs et musulmans Ibadiques.

En conséquence, le Congrès Mondial Amazigh, dénonce avec force les crimes et les agressions dont a été victime la communauté Mozabite, les discriminations et les atteintes aux droits des Mozabites et exige du gouvernement algérien,

- Qu'il désigne sans délai, avec l'accord des représentants légitimes de la communauté Mozabite, une commission d'enquête indépendante sur les violences infligées à la communauté Mozabite, en particulier sur les actes de torture et sur les traitements inhumains et dégradants,
- Qu'il fasse arrêter et qu'il punisse sévèrement les policiers algériens auteurs et responsables des incitations à la violence et des actes de torture et autres traitements inhumains et dégradants,
- Qu'il fasse arrêter et que la justice punisse les auteurs et les responsables des crimes et des violences infligés aux membres de la communauté Mozabite,
- Que les propriétaires de biens détruits soient indemnisés de manière juste et équitable,
- Que les terres collectives et les terrains privés arbitrairement pris aux Mozabites leurs soient intégralement restitués ou que leurs propriétaires soient indemnisés de manière juste et équitable,
- Que l'Etat algérien reconnaisse l'identité socioculturelle, linguistique et religieuse de la communauté Mozabite,
- Que l'Etat mette fin au racisme et aux discriminations pratiqués à l'encontre des Mozabites.

Par ailleurs, le Congrès Mondial Amazigh demande au Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Peuples Autochtones, d'effectuer une visite en Algérie dès que possible et appelle la communauté internationale, en particulier l'ONU et l'UA (dont l'Algérie est membre) et l'UE (liée à l'Algérie par un accord d'association), à exercer fermement toutes leurs prérogatives afin que le gouvernement algérien respecte de manière réelle et concrète ses obligations internationales en matière de droits et de libertés individuels et collectifs. Il est indispensable que les instances internationales assurent le suivi effectif de la mise en œuvre des engagements pris ou que prendra l'Etat algérien.

Tizi-Wezzu, le 1/01/2014

Le Bureau du CMA

* <http://whc.unesco.org/fr/list/188>

** <http://www.la-laddh.org> , communiqués du 25/11/2013 et du 29/12/2013

*** <http://www.algerie-focus.com/blog/2013/12/le-ffs-accuse-la-police-dactes-racistes-a-guerrara>, 4/12/2013

**** www.elwatan.com , quotidien algérien, édition du 31/12/2013

***** <http://www.gnet.tn/revue-de-presse-internationale/>

Copies :

- M. le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones
- M. le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Mme la Haute représentante de l'UE pour les Affaires Etrangères
- Mme la Présidente de la Commission des Droits de l'Homme du Parlement Européen
- M. le Président de la délégation Maghreb du Parlement Européen
- M. le Président de la Commission des Affaires Etrangères du Parlement Européen
- Mme la Présidente de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples